

**Procédure d'accès direct aux études de santé pour les titulaires de diplômes étrangers
ou les étudiants en cours d'étude de santé à l'étranger, hors UE.**
arrêté du 13 décembre 2019 en vue d'une dispense d'étude

Jury d'admissibilité du 31 mars 2025

PHARMACIE

Note seuil haute : 16
Note seuil basse : 12

Epreuves du 1^{er} groupe : Aucun candidat n'a obtenu une note supérieure à la note seuil haute définie par le jury.

Liste des candidats admissibles aux épreuves du 2^{ème} groupe

Monsieur	HAKKA	EL HADI
Madame	LEHTIHET	KENZA
Madame	RAZAKANARY	HANITRINIAI

Liste des candidats non admis à la phase d'admission

Monsieur	ZERKOUNE	FARID
----------	----------	-------

Le Président du jury

Monsieur Daniel CUSSAC



Les membres du jury

Cécile ARELLANO



Philippe POMAR



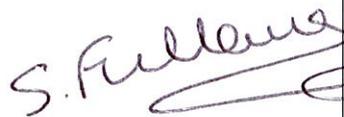
Fabien BROUILLET



Brigitte SALLERIN



Sophie FULLANA-GIROD



Jean-Luc STIGLIANI



Damien GHEDIN

